



PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Convocation du 22 Avril 2026

Présents : Mesdames : Céline BACH, Claudine BARON, Nathalie BOURDIN, Hélène CHATELAIN, Sibylle DAUDRÉ, Julie DENIAU, Hélène DRÉVILLE, Nadège FERTÉ, Fanny LE BEC, Cristina JBANCA,

Messieurs : Alexandre CHORQUES, Jean-Luc DI MEO, Thierry GILLOTIN, Mathieu LEBRUN, Jean MARTIN, Jean MORELL, Jonathan RAIMBAULT, Christophe VIRLOGEUX, Corentin WEISSE.

Absents : Madame Émilie SIMONY, Madame Sandrine LHOTTE

Pouvoirs : Monsieur Alexandre STERLIN donne pouvoir à Madame Hélène CHATELAIN
Monsieur Olivier HERBIN donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ

Secrétaire : Madame Sibylle DAUDRÉ

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h30

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2026

Aucune remarque ayant été soulevée, le compte rendu est approuvé.

2) Décisions du Maire :

N°2026/18 : Convention d'objectif et financement dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) : Equipement d'accueil du jeune enfant financé par la prestation de service (2022-2025). Prolongation d'utilisation des fonds jusqu'en 2026.

N°2026/19 : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour l'aide à la structuration pédagogique des établissements d'enseignement artistique spécialisé -École Municipale de Danse. Montant demandé pour l'année 2026 : 1 200€

N°2026/20 : Décision budgétaire n°1 portant virement de crédits au sein de la section d'investissement, du chapitre 23 vers le chapitre 20 pour un montant total de 30 000€.

Fonctionnement	
Chapitre/article	Dépenses
Chapitre 23/2313	- 30 000,00
Chapitre 20/2031	+ 30 000,00
Total	0.00

Préambule sur les commissions : les commissions sont des réunions, des réunions de travail entre membres du conseil municipal. Elles sont non publiques. Elles sont créées pour la durée du mandat ou ponctuellement pour des sujets particuliers.

Certaines peuvent faire appel à un membre extérieur au conseil municipal, elle s'appellera dans ce cas « comité consultatif ».

Mme FERTÉ en sera membre de droit mais chacune d'entre elles sera « dirigée » par un adjoint au maire qui devra lui-même préparer sa commission. Un compte rendu n'est pas obligatoire mais est souhaitable.

Au sein de ces commissions les discussions sont libres et c'est le lieu où se prennent les décisions qui concernent la commune. (Contrairement au conseil Municipal qui est public et qui est un lieu de vote et pas de décision).

Elles peuvent se réunir au gré de l'avancée des projets, pour la transmission d'informations ou de décisions importantes, de manières aléatoires parfois.

Certaines doivent avoir des fréquences plus régulières imposées par les textes (ex le CCAS, 1 fois par trimestre).

Certains techniciens de la commune peuvent participer, sans avoir une voix délibérative, pour apporter des précisions et leurs compétences.

Le plus souvent : Delphine MEINGAN pour l'urbanisme

Patrice PEREIRA, pour les travaux, l'environnement et les espaces verts.

Karine MAISONNETTE pour l'événementiel (dans le cadre de l'association du personnel)

Véronique JOLY, assiste, sauf exception, à toutes ces réunions.

Certaines sont obligatoires, d'autres facultatives. Certaines font l'objet d'un vote, d'autres d'une simple désignation.

3) Les commissions obligatoires

✓ La commission d'appel d'offre et de délégation de service public (DESIGNATION)

Elle est constituée pour 6 ans et convoquée au gré des appels d'offre de la commune.

Elle sera obligatoirement convoquée :

- Pour les marchés de fourniture et de service si > à 216 000.00 euros,
- Pour les marchés de travaux si > à 5 404 000.00 euros.

Elle peut se réunir, sans que cela soit obligatoire, pour les marchés à procédure adaptée d'un montant supérieur à 40 000, 00 euros.

Elle doit être composée du Maire, de 3 conseillers municipaux et de 3 suppléants, sont désignés :

Titulaires :

- Christophe Virlogeux
- Sibylle Daudré
- Jean Morell

Suppléants :

- Hélène Chatelain
- Mathieu Lebrun
- Jean Martin

Y sont souvent associés sans voix délibérative, le comptable public, les techniciens de la commune et les partenaires nous assistant dans l'élaboration de ces dossiers qui bien souvent en font l'analyse.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 29/2026

✓ **La commission de contrôle de la liste électorale (DESIGNATION)**

Au fil de l'eau, le maire statue avec la collaboration des services municipaux, à l'inscription et aux radiations sur la liste électorale.

La commission de contrôle de la liste électorale est donc constituée et réunie, au moins une fois par an, afin de contrôler les opérations et s'assurer de la régularité des opérations.

Elle doit être composée de 5 élus et de 3 suppléants (hors maire et adjoints), sont désignés :

Titulaires :

- Claudine Baron
- Nathalie Bourdin
- Céline Bach
- Hélène Dréville
- Thierry Gillotin

Suppléants :

- Cristina Jbanca
- J-Luc Di Meo
- Corentin Weisse

Approuvé à l'unanimité- Délibération 30/2026

✓ **Le CCAS (VOTE mais à MAIN LEVEE car accord unanime)**

Cette commission est chargée des œuvres sociales de la commune : Aides pour les familles en difficulté, commission de logements, aides pour les seniors et portage des repas, santé...

Ces réunions se déroulent à huis clos, les actes administratifs (compte rendu, décisions, délibérations) ne sont pas publiés et ce qui se dit au sein de cette commission doit rester confidentiel.

Ces 6 dernières années nous avons eu davantage de demandes d'aides sociales avec des familles en difficultés financières.

A noter que Mme JOLY est la secrétaire administrative permanente du CCAS.

Elle est présidée de droit par le maire et est composée du Maire adjoint en charge des affaires sociales et de 2 autres élus.

4 représentants d'associations (UDAF, personnes à mobilité réduite, représentant de personnes âgées) pourront également siéger sur proposition du Maire.

Le conseil municipal fixe à 4 le nombre de personnes, membre du Conseil Municipal et à 4 également des personnes bénévoles, membres d'associations siégeant au conseil d'administration.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 31/2026

L'élection des membres : La liste proposée est la suivante :

- Nadège FERTÉ : maire - Présidente
- Fanny LEBEC : maire-adjoint - Vice-Présidente
- Emilie SIMONY : référente sociale - Conseillère
- Julie DENIAU : maire-adjoint : Conseillère

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Liste 1 élue à l'unanimité :

Approuvé à l'unanimité- Délibération 32/2026

Proposition du maire pour les 4 autres membres :

- Mme Viviane BERNIER
- Mme Dany PHELIZON
- M. Germain BUCHET
- Mme Fabienne GRU

Si le conseil n'émet pas d'objection à ces propositions, nous contacterons ces 4 personnes pour savoir si elles sont d'accord.

✓ Comité Social Territorial – Comité Social Économique ancien CHSCT (DESIGNATION)

Ce comité traite du travail, de la réglementation, de l'organisation des services et de la sécurité du personnel communal dans son ensemble, les cas individuels n'y sont pas traités.

Il est composé d'un collège de 6 élus représentants de l'administration (3 titulaires et 3 suppléants), que nous devons désigner ce soir et d'un collège de représentants du personnel élus par l'ensemble du personnel municipal tous les 6 ans (élections à renouveler en 2029).

Sont désignés 3 titulaires :

- Maire-Adjoint au personnel : Christophe VIRLOGEUX
- Nadège FERTÉ
- Hélène DRÉVILLE

Mmes JOLY, DGS et MAISONNETTE sont présentes à ces réunions en tant que techniciennes mais n'ont pas de voix délibérative.

Et 3 suppléants :

- Sandrine LHOTTE
- Jean MARTIN
- Fanny LE BEC

Approuvé à l'unanimité- Délibération 33/2026

*NB : il existe une autre commission obligatoire, la CCID (commission communale des impôts directs). Les membres de cette commission sont 8 personnes du conseil et 8 extérieurs au conseil qui sont nommés par le trésor public à partir d'une liste proposée par la commune.
Nous attendons les modalités de mise en œuvre de cette procédure.*

4) Les commissions facultatives (DESIGNATION)

Commission FINANCES conduite par Christophe VIRLOGEUX :

Sont volontaires : Hélène DRÉVILLE, Jean MARTIN, Hélène CHATELAIN, Sibylle DAUDRÉ, Claudine BARON.

Commission PETITE ENFANCE, AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES : conduite par Fanny LEBEC :

Sont volontaires : Cristina JBANCA, Julie DENIAU, Hélène DRÉVILLE, Christophe VIRLOGEUX, Jean MARTIN, Nathalie BOURDIN.

Commission ASSOCIATIONS / SPORT /CITOYENNETÉ conduite par Mathieu LEBRUN

Sont volontaires : Alexandre CHORQUES, Corentin WEISSE, Jonathan RAIMBAULT, Julie DENIAU, Fanny LE BEC, Christophe VIRLOGEUX, Céline BACH.

Commission COMMUNICATION et INFORMATIQUE conduite par Mathieu LEBRUN

Sont volontaires : Julie DENIAU, Christophe VIRLOGEUX, Jonathan RAIMBAULT, Jean MARTIN.

Commission DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI conduite par Sibylle DAUDRÉ

Sont volontaires : Hélène CHATELAIN, Alexandre STERLIN, Jean MORELL, Céline BACH, Jean-Luc DI MEO, Jean MARTIN, Christophe VIRLOGEUX, Hélène DRÉVILLE, Alexandre CHORQUES, Mathieu LEBRUN, Jonathan RAIMBAULT.

Commission AMÉNAGEMENT ROUTIER et MOBILITÉS conduite par Sybille DAUDRÉ

Sont volontaires : Hélène CHATELAIN, Céline BACH, Jean-Luc DI MEO, Christophe VIRLOGEUX, Olivier HERBIN.

Commission TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, VOIERIE, BÂTIMENTS conduite par Olivier HERBIN

Sont volontaires : Fanny LE BEC, Nathalie BOURDIN, Thierry GILLOTIN, Alexandre CHORQUES, Mathieu LEBRUN, Jonathan RAIMBAULT, Claudine BARON, Christophe VIRLOGEUX, Jean-Luc DI MEO, Jean MORELL, Jean MARTIN, Sibylle DAUDRÉ

Commission ANIMATION/EVENEMENTIELLE ET CULTURE conduite par Julie DENIAU

Sont volontaires : Nathalie BOURDIN, Fanny LE BEC, Mathieu LEBRUN, Jonathan RAIMBAULT, Christophe VIRLOGEUX, Céline BACH.

Commission SÉCURITÉ conduite par Nadège FERTÉ

Sont volontaires : Mathieu LEBRUN, Jonathan RAIMBAULT, Hélène DRÉVILLE, Hélène CHATELAIN, Christophe VIRLOGEUX.

Commission URBANISME conduite par Jean MORELL

Sont volontaires : Jean-Luc DI MEO, Mathieu LEBRUN, Jonathan RAIMBAULT, Claudine BARON, Christophe VIRLOGEUX, Jean MARTIN, Alexandre STERLIN, Sibylle DAUDRÉ.

Commission SANTÉ/SOCIAL/HANDICAP/ÂGE D'OR conduite par Julie DENIAU

Sont volontaires : Nathalie BOURDIN, Cristina JBANCA, Fanny LE BEC, Hélène DRÉVILLE, Christophe VIRLOGEUX, Jean MARTIN.

Comité Consultatif : PROJETS NOUVELLE MAIRIE ET RÉSIDENCE SENIORS conduite par Gérard DRÉVILLE

Sont volontaires : Jean MORELL, Sibylle DAUDRÉ, Hélène CHATELAIN, Jean-Luc DI MEO, Christophe VIRLOGEUX, Hélène DRÉVILLE, Claudine BARON, Fanny LE BEC, Nathalie BOURDIN, Julie DENIAU.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 34/2026

5) Les délégués dans les Syndicats Mixtes

*Un syndicat mixte est un regroupement de plusieurs communes et d'une **autre entité** (département...) autour d'un même thème.*

Un syndicat intercommunal est un regroupement de plusieurs communes autour d'un même thème.

SDEVO (VOTE à MAIN LEVEE car accord unanime) : Syndicat Départemental Électricité du Val d'Oise

Ce syndicat subventionne et propose aux communes des aides pour la gestion et l'achat de fournitures énergétiques (gaz-électricité et numérique). Les réunions sont peu fréquentes (2 ou 3 par an) et ont lieu à Cergy en journée.

Il s'agit d'élire 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la commune.

Le candidat **titulaire** est : Christophe VIRLOGEUX

Le candidat **suppléant** est : Olivier HERBIN

Approuvé à l'unanimité- Délibération 35/2026

Le SMGFAVO (Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise) (VOTE à MAIN LEVEE car accord unanime)

Il s'agit d'élire 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la commune.

Les réunions sont peu fréquentes (1 par an)

Le candidat **titulaire** est : Nathalie BOURDIN

Le candidat **suppléant** est : Céline BACH

Approuvé à l'unanimité- Délibération 36/2026

6) Représentant au Conseil d'Administration du Lycée Léonard de VINCI et du collège Françoise DOLTO (DESIGNATION)

2 candidats **titulaires** : Nadège FERTÉ et Fanny LE BEC

2 candidats **suppléants** : Jean MARTIN et Mathieu LEBRUN

Approuvé à l'unanimité- Délibération 37/2026

7) Proposition de délégués à la communauté

Pour ce qui concerne le SIAH, le SIECCAO, le SICTEUB, le SIABY le SITRARIVE et le SIGIDURS la réglementation issue de la loi du 27 Décembre 2019, nous précise que ce sont les communautés de commune et d'agglomération qui seront chargées de désigner un représentant des communes au sein de ces différents syndicats, car les compétences leur ont été transférées.

Ces syndicats gèrent les eaux (usées, pluviales, potables) en fonction des bassins versants desquels ils dépendent.

Les délégués désignés et proposés à la CARPF sont :

SIAH - Titulaires : Jean MORELL et Nadège FERTÉ
Suppléants : Olivier HERBIN et Claudine BARON

SITRARIVE - Titulaire : Jean MARTIN
Suppléant : Jean MORELL

SYMABY - Titulaires : Jean MORELL et Olivier HERBIN
Suppléants : Nadège FERTÉ et Claudine BARON

SICTEUB - Titulaires : Jean MORELL et Olivier HERBIN
Suppléants : Nadège FERTÉ et Claudine BARON

SIECCAO - Titulaires : Jean MORELL et Olivier HERBIN
Suppléants : Nadège FERTÉ et Claudine BARON

SIGIDURS - Titulaire : Sandrine LHOTTE
Suppléant : Jean MORELL

Approuvé à l'unanimité- Délibération 38/2026

Les commissions de la communauté d'agglomération

Très prochainement nous serons sollicités par la communauté d'agglomération pour désigner les élus de notre commune qui devront y siéger. Dans chacune d'entre elles il faut désigner un titulaire et un suppléant.

Voici celles du mandat précédent qui ne devraient pas changer :

Commissions	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Finances, Budget	C. Virlogeux	H. Chatelain
Aménagement du territoire	N. Ferté	S. Daudré
Développement durable, ordures ménagères, trame verte et bleue	N. Ferté	S. Lhotte
Assainissement et eau	J. Morell	O. Herbin
Mobilités et déplacements	S. Daudré	H. Chatelain
Petite Enfance	F. Le Bec	J. Martin
Sécurité, sûreté et vidéo protection	N. Ferté	C. Virlogeux
Formation, emploi, insertion professionnelle	H. Dréville	S. Lhotte
Handicap et personnes âgées	N. Bourdin	J. Martin
Bâtiments intercommunaux, travaux, voiries	J. Morell	O. Herbin
Sports	M. Lebrun	C. Weisse
Développement numérique, fonds Européens	M. Lebrun	J. Deniau
Informatique	M. Lebrun	C. Virlogeux
Culture et patrimoine	J. Deniau	C. Bach
Schéma agricole, ruralité, maintien des services publics	J. Morell	H. Chatelain
Politique de la ville et prévention de la délinquance	N. Ferté	C. Bach
Rénovation urbaine, logement et habitat	N. Ferté	J. Morell

Approuvé à l'unanimité- Délibération 39/2026

8) Transfert des pouvoirs de police du maire au Président de la communauté d'agglomération

L'article L.5211-9-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les maires peuvent transférer au Président de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunal), certains pouvoirs de police spéciale.

Sans réponse dans les sept mois, le transfert de ces pouvoirs de police peut être automatiquement confié au Président de l'agglomération.

Les oppositions aux transferts seront matérialisées dans un arrêté municipal.

Voici les matières transférables :

	Décisions du Conseil	Observations
Réglementation de la collecte des déchets verts	Oui	Via le SIGIDURS
Assainissement	Oui	Via le SIAH
Accueil et habitat des gens du voyage	Oui	
Habitat indigne (sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçants ruines)	Oui	
Police de la circulation et de stationnement	Non	
Délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi	Non	
Sécurité des manifestations culturelles et sportives	Non	

Le conseil municipal approuve les modalités de ces transferts de compétences.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 40/2026

9) Désignation du référent déontologue

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 a ouvert la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L. 1111-1-1 du CGCT).

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 instaurant la Charte de l'élu local énonce les principes déontologiques que les élus doivent respecter dans l'exercice de leur mandat :

- impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ;
- poursuivre le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel,
- veiller à « prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts »,
- ne pas utiliser « les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat à d'autres fins » ; etc.

Comme l'exige la loi, il a été donné lecture de cette Charte lors de la séance d'installation du conseil municipal du 22 mars 2026 et une copie a été remise individuellement à chaque élu.

Le référent déontologue aura pour mission d'apporter à l'élu qui le sollicite tout conseil utile sur des questions relatives aux obligations et principes déontologiques mentionnées dans la Charte. Il a donc vocation à assister les élus sur l'ensemble des questionnements (prévention des conflits d'intérêts, déclaration d'intérêts...) ou obligations déontologiques (impartialité, dignité, neutralité...) à travers des conseils et expertises.

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Sachant qu'il est possible de désigner nommément un personnel d'une association départementale de maire, le maire propose de désigner :

Monsieur Philippe TISSIER, juriste, directeur de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans,
Madame Karine LE GOUHIR, juriste, directrice adjointe de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans.

Tous deux ont déjà été amenés à rendre par écrit ou par oral plusieurs dizaines d'avis à la demande d'élus depuis 20 ans.

Ces référents déontologues seront nommés à compter du 29 avril 2026 pour la durée du mandat. La mission s'effectue à titre gratuit.

La délibération précisera toutes les modalités de l'exercice des fonctions et les modalités de saisine de ces référents.

Le conseil municipal doit approuver le choix de ces personnes en qualité de référent déontologue des élus.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 41/2026

FINANCES

10) Tarifs accueil d'un jeune enfant de l'ASE

Il s'agit d'approuver de faire bénéficier aux familles de notre commune, qui accueillent un enfant placé par l'aide sociale à l'enfance, du tarif minimum voté pour tout ce qui concerne la scolarité et le périscolaire de cet enfant (accueil de loisirs, cantine...).

Services (commune et CARPF)	1ère tranche
Cantine	3.55€
Forfait mensuel étude surveillée	42€
ALSH	1,70€
Participation au financement du transport pour les sorties de l'ALSH	5€
Forfait mensuel garderie du soir	30€
Forfait mensuel garderie du matin	20€
Garderie exceptionnelle (à la présence)	7€

Approuvé à l'unanimité- Délibération 42/2026

11) Tarifs du mini-séjour été 2026

Il s'agit d'approuver les tarifs de deux mini séjours organisés cet été :

- *Séjour à QUIBERON – CE1 à CM2* – du 20 au 24 juillet 2026.

Tarifs à approuver :

- o Pour la 1^{ère} tranche : 2.00 €/H soit 240.00 € pour les familles,
- o Pour la 2^{ème} et 3^{ème} tranche : 2.55 €/H soit 306.00 € pour les familles.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 43/2026

Pour info : coût du séjour pour la commune et pour 30 enfants : 14 134.00 euros

•*Séjour à BAR SUR SEINE – MS, GS et CP et ados* du 06 au 10 juillet 2026.

Tarifs à approuver :

- Pour la 1^{ère} tranche : 2.25 €/H soit 270.00 € pour les familles,
- Pour la 2^{ème} et 3^{ème} tranche : 2.85 €/H soit 342.00 € pour les familles.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 44/2026

Pour info : coût du séjour pour la commune et pour 32 enfants : 16 514.00 euros

12) Rémunération de Gérard DRÉVILLE

La nouvelle équipe municipale a décidé de confier l'étude de deux missions phares du programme à monsieur Gérard DRÉVILLE. Il est donc chargé de missions dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle mairie ainsi que celle de la construction d'une résidence seniors.

Ces missions seront exercées bénévolement mais le conseil municipal doit approuver le versement à monsieur DRÉVILLE d'une somme forfaitaire de 250.00 euros par mois pour la prise en charge des frais occasionnés pour la réalisation de ses missions (essence, repas, téléphones, internet...).

Approuvé à la majorité- Délibération 45/2026

Abstention : Hélène Dréville

13) Validation d'une subvention accordée à l'association Football Club de Vémars - Saint-Witz

L'association a fait sa demande tardivement et n'a donc pas été approuvé par la mandature précédente.

Dans le cadre de la réserve, nous avons encore la possibilité de verser une subvention à nos associations.

Celle-ci réclame 6 000.00 euros, l'an passé la commune lui a versé 4 000.00 euros.

Le conseil municipal décide donc d'octroyer la somme de 4 000 euros au Football Club de Vémars-Saint-Witz.

Approuvé à l'unanimité- Délibération 46/2026

Fin de l'ordre du jour à 21h30

DIVERS

➤ Julie DENIAU :

- Évoque le bon travail d'équipe pour l'organisation des festivités ; le programme de la Tuilerie est en cours de finalisation.
- Inventaire du matériel de la Tuilerie effectué par la Société Volt 48.
- La fête du village se déroulera le samedi 5 septembre, le forum sera le même jour.
- La fête de la Musique est prévue pour le dimanche 21 juin. Une partie se déroulera sur le parvis avec l'école de musique et ensuite au centre commercial.
- Santé : le calendrier des sujets à proposer est à l'étude avec Cristina Jbanca.

➤ Christophe VIRLOGEUX : présentera les tarifs et taxes au prochain conseil municipal avec des ajustements envisagés au budget pour les projets de la nouvelle mandature.

➤ Olivier HERBIN :

- La dernière étape des travaux de la rue de Montmélian reprendra le lundi 18 mai pour une durée de 5 semaines avec un aménagement paysager.
- Les travaux du phare et du moulin vont bientôt démarrer. La réunion de démarrage des travaux débutera semaine prochaine avec l'aide du CAUE.
- Espaces verts : Un rappel des obligations de marché a été fait à l'entreprise ADN Vexin par l'équipe du service technique et Madame FERTÉ.

➤ Fanny LE BEC :

- La fête de l'école se déroulera en juin.
- L'inauguration de la nuit des forêts avec l'école se fera le vendredi 19 juin 2026.
- Succès rencontré par les mini-séjours. Les réservations sont complètes.
- On recherche des volontaires pour l'association Papillon (initialement avec Mmes FERTÉ, LE BEC, CAQUIN). Il faudrait d'autres volontaires.

➤ Mathieu LEBRUN :

- La communication se passe bien avec les services. Il évoque des soucis de connexion avec Facebook. Ce site ne répond pas à nos besoins futurs en raison des soucis de sécurité.
- Un nouveau format de la Gazette est à l'étude avec une parution annuelle.
- Les cartes de visites sont en cours.
- Informatique : problèmes de sécurité et mise en conformité de quelques postes. 6 ordinateurs portables sont arrivés. Il faudra prévoir des outils adaptés notamment la gestion des salles pour les associations.
- Nous n'avons pas de DPO pour le RGPD, c'est à prévoir.
- Associations : les rencontres de responsables d'associations sont finies. Les associations n'avaient jamais été rencontrées auparavant par un élu. Il faudrait le prévoir au moins un fois par an.
- Une association pour les aînés est envisagée. De nombreuses associations ne demandent pas de subventions. Le compte-rendu des rencontres effectuées est à venir.
La convention d'occupation est à revoir également.
- Tennis : l'accès est à revoir.
- Forum des associations : format à la mi-journée à confirmer.
- La Citoyenneté n'a pas encore démarré en raison de la charte qui doit être élaborée puis le conseil des jeunes et engagement participatif.

➤ Sibylle DAUDRÉ :

- Notre marché du vendredi soir souffre d'une baisse de chiffre d'affaires (environ 20%) la cause semble être l'ouverture du magasin Grand Frais de Surveilliers. Elle ajoute que les commerces doivent être aidés, par la création d'événements par exemple.

- Droit de Prémption Commercial : la possibilité d'acquérir existe mais, il subsiste des vides juridiques qui rendent complexes cette procédure.
- Rencontre avec Initiative 95 dont l'objectif est de soutenir les entrepreneurs.
- Projet d'organisation d'une conférence à la Tuilerie.
- KEOLIS : par rapport aux incidents avec les bus, un rendez-vous sur place est programmé. Il a été constaté que les bus ne passaient plus devant les abris mais se déportent au milieu des voies de circulation. Des solutions sont à envisager. Des soucis sont rencontrés en début d'année avec les cartes de bus. Beaucoup de parents se plaignent des retards de livraison de cartes d'abonnements.

➤ Jean-Luc DI MEO :

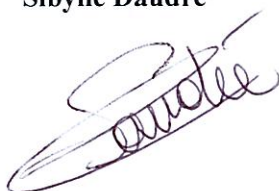
- PIR : Au cours de la réunion du vendredi 17 avril, le Président a été élu (M. Quicampo).
- Projet SNCF à 13 millions d'euros : aménagement de la gare pour la LGV Roissy-Picardie avec construction d'une passerelle. Un second parking sera construit derrière le Lidl (entre 200 et 300 places). Il reste à déterminer s'il sera payant car la crainte est d'avoir des stationnements de véhicules tampons des personnes qui partent en week-end. Seule la Police Municipale de la Chapelle en Serval est en mesure d'intervenir pour infliger des contraventions (7 000€ par année de contraventions).

➤ Jean MORELL :

- Recrutement en cours d'une responsable du service urbanisme suite à la mutation de notre agent. L'offre est en ligne, un rendez-vous est prévu.
- L'analyse des contrats d'assurances est en cours.
- Les contrats d'abonnements de la commune sont également étudiés par M. Christophe VIRLOGEUX. Les fins de contrats sont à communiquer à ce dernier.
- Crèche : rédaction à parfaire des documents contractuels entre les parents et la crèche.

Fin de la séance à 22h30

La secrétaire
Sibylle Daudré



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly



Le Maire
Nadège Ferté

